|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Académie d'AMIENS Baccalauréat ES** **Session 2014** | **Epreuve orale de Sciences économiques et sociales (Enseignement spécifique :** **coefficient 7)** | **N° du sujet : 14c7-3-11-3** |
| Durée de la préparation : 30 minutes | **Le candidat s’appuiera sur les 2 documents pour répondre à la question principale.****Les questions complémentaires 2 et 3 porteront sur d’autres thèmes du programme** | Durée de l'interrogation : 20 minutes |
| **Thème de la question principale : Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à la justice sociale** |
| **Question principale (sur 10 points) :****Une société démocratique doit-elle réduire les inégalités ?** |
| **Questions complémentaires (sur 10 points) :** |
| 1) Donnez la signification du chiffre en gras et montrez l’évolution de la part des femmes dans les conseils d’administration des entreprises du CAC40 entre 2006 et 2009. (4 points) |
| 2) Qu’entend-on par flexibilité du travail ? (3 points) |
| 3) Quels sont les déterminants de la croissance économique ? (3 points) |

**DOCUMENT 1 :**

**Evolution de la part des femmes dans les conseils d’administration des entreprises du CAC40 (en %) :**

|  |  |
| --- | --- |
| 2006 | 8 |
| 2007 | 8,5 |
| 2008 | 10,2 |
| 2009 | **10,5** |

*Source : l’observatoire des inégalités, chiffres INSEE, 14 Avril 2010.*

**DOCUMENT 2 :**

John Rawls imagine des individus qui placés sous un « voile d’ignorance » parviennent à se mettre d’accord sur les critères d’une société juste. Comme aucun d’entre eux ne maîtrise sa future classe sociale, l’état de sa fortune, son ethnie…personne n’a intérêt à occulter la question de la justice sociale puisque chacun a manifestement davantage de probabilité de partager le sort des plus mal lotis (les pauvres étant la plupart du temps plus nombreux que les riches). Dès lors, deux axes majeurs peuvent être dégagés : tout d’abord, le principe de liberté qui affirme le droit égal de chacun à disposer des libertés de base : jouir du maximum de liberté compatible avec la même liberté pour tous. Ensuite, le principe de différence dont s’inspirent les mesures dites de discrimination positive : les inégalités économiques et sociales sont admises pourvu qu’elles soient attachées à des positions ouvertes à tous, c’est-à-dire dans des conditions de juste égalité des chances et qu’elles aient pour effet d’améliorer le sort des plus démunis. Il est possible d’instituer des inégalités si la situation de l’individu le plus mal loti s’en trouve améliorée.

Ces deux principes sont, selon Rawls, à l’origine de la théorie d’une justice comme équité. Dans ce cadre, certaines inégalités peuvent être qualifiées de justes ou positives dès lors qu’elles sont à l’avantage des plus défavorisés. (…)

Source : Eric KESLASSY, « la discrimination positive aux Etats-Unis et en France », Ecoflash, 2004.